RÉGION Nouvelle-Aquitaine

AVENANT N°3

à la convention de délégation de la compétence transports scolaires avec la Commune d'Aixe-sur-Vienne - tarification 2023

VU la convention de délégation de la compétence transports scolaires signée le 08/06/2020 avec la Commune d'Aixe-sur-Vienne,
VU l'avenant n°1 à la convention signé le 15/04/2021,
VU l'avenant n°2 à la convention signé le 29/09/2022,

PRÉAMBULE

En sa qualité d'Autorité Organisatrice des transports scolaires, la Région Nouvelle-Aquitaine a approuvé une convention ayant pour objet de préciser le périmètre et les modalités selon lesquels elle délègue aux Autorités Organisatrices de 2nd rang certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires.

La Région Nouvelle-Aquitaine et la Commune d'Aixe-sur-Vienne ont signé le 08/06/2020, une convention de délégation de compétence transports scolaires qui prenait effet à compter du 1er juin 2019 pour s'achever au dernier jour de l'année scolaire 2024/2025. La Commune d'Aixe-sur-Vienne a fait part à la Région de son souhait de continuer le transport scolaire en tant qu'Autorité Organisatrice de 2nd rang sur son territoire.

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS INTRODUITES PAR LE PRÉSENT AVENANT

L'article 2 de la convention est modifié comme suit :
« La présente convention est reconductible par tacite reconduction jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2025-2026 selon le calendrier établi par l'Education Nationale ».

L'article 4.2.1 Procédure d'inscription sera modifié comme suit :
« Sous réserve d'une décision contraire de la Région, il est rappelé qu'après le 20 juillet les parts familiales seront majorées conformément au règlement régional des transports scolaires. »

Les tableaux en annexe 2 seront modifiés afin de tenir compte de la nouvelle tarification en vigueur pour la rentrée 2023.

ARTICLE 2 : LES AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Fait à Limoges, en deux exemplaires originaux, le - 3 OCT. 2023

P/Le Président du Conseil régional de
la Nouvelle-Aquitaine
Et par délégation,
P/Le Sous-Directeur des transports routiers
de voyageurs – site de Limoges

Lydia NEBUT

Le Représentant de l'autorité
de 2nd rang,
Le Maire

MAIRIE D'AIXE-SUR-VIENNE (Hte-Vienne)

René ARNAUD